



SOMMAIRE

	Pages
Point 35 de l'ordre du jour: <i>Organisation des Nations Unies pour le développement industriel: rapport du Conseil du développement industriel (suite) . . . . .</i>	1
Point 40 de l'ordre du jour: <i>Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement: rapport du Secrétaire général (fin) Adoption du projet de rapport de la Commission . . . . .</i>	2
Point 39 de l'ordre du jour: <i>Souveraineté permanente sur les ressources naturelles: rapport du Secrétaire général (fin) Adoption du projet de rapport de la Commission . . . . .</i>	2
Point 37 de l'ordre du jour: <i>Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (suite)</i>	2

Président: M. Richard M. AKWEI (Ghana).

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel: rapport du Conseil du développement industriel (suite\*) [A/7203, chap. IX; A/7215, A/7271, A/C.2/L.1009/Rev.1, A/C.2/L.1013, A/C.2/L.1016]

1. M. LYNCH (Nouvelle-Zélande) tient à expliquer son vote avant que le projet de résolution révisé A/C.2/L.1009/Rev.1 ne soit mis aux voix. La délégation néo-zélandaise, qui a maintes fois réaffirmé son appui à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), était toute disposée à donner son accord sur une résolution ayant pour objet d'inviter les gouvernements à fournir un appui supplémentaire à l'ONUDI, sous forme de contributions volontaires, conformément aux dispositions de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, et de confier à l'ONUDI un plus grand nombre de projets liés au développement industriel, dans le cadre des deux éléments, Fonds spécial et Assistance technique, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Toutefois, le paragraphe 5 du dispositif du texte révisé du projet de résolution suscite de sérieuses réserves de la part de la délégation néo-zélandaise. En effet, il est très difficile à cette dernière d'approuver une proposition tendant à relever le niveau des dépenses pour un programme de travail

dont la teneur est indéterminée. Les demandes de fonds doivent répondre à des besoins précis, et il est absolument illogique de rechercher les moyens avant d'étudier les besoins. D'autre part, si la Deuxième Commission est absolument compétente pour traiter des questions économiques, le représentant de la Nouvelle-Zélande doute que son mandat l'habilite à prendre des décisions quant à l'ouverture et à la gestion de crédits également utilisés dans d'autres domaines. Or, la décision de la Deuxième Commission affecterait, en l'occurrence, l'ensemble du programme ordinaire d'assistance technique.

2. D'autre part, ce programme doit conserver un maximum de souplesse pour pouvoir faire face aux besoins prioritaires au fur et à mesure de leur apparition. Il doit être géré comme un ensemble homogène, et ce serait une erreur que de vouloir répartir ses fonds d'une manière rigide entre ses différents éléments.

3. M. Lynch fait observer que l'attitude de sa délégation à l'égard du paragraphe 5 du projet de résolution révisé ne préjuge pas sa position en ce qui concerne le montant global du programme ordinaire d'assistance technique, mais lui est dictée par le souci d'organiser les procédures les plus rationnellement possible. En tout état de cause, si le texte à l'étude n'est pas modifié, la délégation néo-zélandaise se verra contrainte de s'abstenir.

4. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) propose deux amendements (A/C.2/L.1016) au projet de résolution révisé (A/C.2/L.1009/Rev.1). Tout d'abord, il suggère d'ajouter, à la fin du paragraphe 1 du dispositif, le membre de phrase suivant: "et en particulier de sa résolution 11 (II) relative au programme ordinaire d'assistance technique dans le domaine du développement industriel". Il propose ensuite de remplacer le paragraphe 5 du dispositif par le texte suivant:

"Recommande au Conseil du développement industriel et au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement d'étudier l'intérêt qu'il y aurait à faire des Services industriels spéciaux un fonds de roulement suffisamment souple pour répondre aux besoins du programme de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, les sommes prélevées devant être remboursées à l'aide des allocations du Programme des Nations Unies pour le développement aux projets approuvés dont l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel assure désormais l'exécution."

5. Cette procédure permettrait de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources beaucoup plus importantes, et cet organisme pourrait ainsi répondre

\*Reprise des débats de la 1216<sup>ème</sup> séance.

de façon plus adéquate aux demandes des gouvernements. Le fonds de roulement proposé donnerait en outre à l'ONUDI une souplesse de fonctionnement comparable à celle dont dispose le Directeur du PNUD grâce au fonds pour imprévus. Les ressources du programme des Services industriels spéciaux s'élèvent à l'heure actuelle à 7 millions de dollars, dont 2 millions seulement ont été dépensés. L'intention des donateurs étant que leurs contributions soient utilisées pour préparer le terrain, il est tout à fait naturel que les sommes prélevées soient remboursées par le PNUD si elles sont à l'origine de projets du PNUD.

6. M. Goldschmidt, qui pense que sa proposition permettrait d'atteindre plus efficacement les objectifs recherchés dans le projet de résolution, fait instamment appel aux auteurs du projet pour qu'ils l'examinent avec attention.

7. M. GEORGE (France), appuyé par M. FORT-HOMME (Belgique) et M. ANGER (Suède), dit que, vu l'importance des amendements présentés par la délégation des Etats-Unis et les incidences qu'ils pourraient entraîner, il serait bon que la Commission dispose d'un certain temps pour les étudier.

8. M. LUBBERS (Pays-Bas) s'associe au point de vue exprimé par le représentant de la France. La délégation néerlandaise désirerait en effet pouvoir examiner en détail, en consultation avec les autorités de son pays, la modification proposée par les Etats-Unis au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution révisé (A/C.2/L.1009/Rev.1). Les Pays-Bas, répondant à l'appel fait par le Directeur exécutif de l'ONUDI, ont contribué au programme des Services industriels spéciaux, et ont été quelque peu déçus de voir une grande partie des ressources non utilisées. L'amendement proposé par le représentant des Etats-Unis au paragraphe 5 pourrait constituer une solution satisfaisante, mais il est indispensable d'en connaître toutes les incidences techniques éventuelles, et il faut pour cela l'étudier de façon approfondie.

9. M. CHTOUROU (Tunisie) estime que, depuis que la Commission a été saisie du projet de résolution, les délégations ont eu suffisamment de temps pour y réfléchir et présenter, le cas échéant, des amendements. Il reconnaît que l'amendement des Etats-Unis au paragraphe 5 du dispositif est important et qu'il introduit un nouvel élément dans le projet, et il se demande si la délégation des Etats-Unis ne pourrait pas le présenter lorsque la Deuxième Commission transmettra ses recommandations ou ses vues à la Cinquième Commission. La délégation tunisienne, quant à elle, est prête à voter sur le projet de résolution révisé sous sa forme actuelle.

10. Le PRESIDENT fait observer que la Commission a été saisie du projet de résolution depuis déjà un certain temps et que l'examen en a été ajourné à plusieurs reprises pour permettre des consultations. Il serait donc souhaitable que la Commission se prononce aussitôt que possible à ce sujet.

11. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il lui a été matériellement impossible de présenter ses amendements plus tôt. Il suggère que la Commission passe à l'examen des autres points à l'ordre du jour et reprenne ultérieurement l'étude du projet

de résolution révisé et des amendements proposés par sa délégation.

12. Le PRESIDENT propose à la Commission de se rallier à cette suggestion. Il fait toutefois appel aux délégations qui auraient de nouveaux amendements à proposer au projet de résolution révisé (A/C.2/L.1009/Rev.1), pour qu'elles les fassent connaître à l'avance et que, éventuellement, elles en distribuent le texte, afin d'accélérer les travaux de la Commission.

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR

Affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement: rapport du Secrétaire général (fin)

ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION (A/C.2/L.1014)

13. M. CHRISTIANSEN (Norvège) [Rapporteur] présente le projet de rapport de la Commission sur le point 40 de l'ordre du jour (A/C.2/L.1014).

*Le projet de rapport est adopté.*

#### POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles: rapport du Secrétaire général (fin)

ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION (A/C.2/L.1015)

14. M. CHRISTIANSEN (Norvège) [Rapporteur] présente le projet de rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour (A/C.2/L.1015).

*Le projet de rapport est adopté.*

#### POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (suite\*) [A/7203, chap. III; A/7251 et Corr.1, E/4496, E/AC.54/L.25, E/AC.54/L.28, E/AC.54/L.29/Rev.1, E/AC.54/L.30, E/AC.54/L.31, TD/B/186/Rev.1]

15. M. RANKIN (Canada) rappelle que sa délégation a chaleureusement appuyé la proposition tendant à ce qu'on élabore un plan de développement pour les années 1970 et entend participer activement à cette tâche. Pour établir ce plan, il y a lieu d'examiner avec attention les faits des années 1960, afin de se rendre compte des succès et des échecs de la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Celle-ci a amèrement déçu les espoirs de la communauté internationale et a suscité des critiques fort sévères. Pourtant, elle a abouti à des réalisations réelles et importantes, trop facilement oubliées ou méconnues. Les critiques les plus précises portent sur les points suivants: la Décennie n'avait pas de plan d'ensemble et ses objectifs manquaient de réalisme; il n'existait aucun plan ni aucun mécanisme systématiques et viables permettant d'appuyer efficacement les efforts déployés par les Nations Unies en vue d'atteindre ces objectifs; 23 pays seulement ont réalisé l'objectif d'un taux annuel de crois-

\*Reprise des débats de la 1191ème séance.

sance économique de 5 p. 100; l'assistance des pays développés n'a pas atteint l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut; l'expansion du commerce, considérable durant les années 1960, s'est faite surtout entre pays évolués; ces derniers n'ont pas suffisamment ouvert leurs marchés aux exportations en provenance des pays en voie de développement; les matières premières continuent d'être extrêmement vulnérables aux fluctuations des cours mondiaux; le transfert des connaissances techniques aux pays en voie de développement est toujours très insuffisant; l'exode des compétences continue d'être pour ces derniers pays un grave sujet de préoccupation; dans plusieurs pays, les avantages du progrès économique sont rognés par l'augmentation rapide de la population; enfin, les pays en voie de développement n'ont pas pleinement assumé leur part d'efforts en vue d'un développement plus rapide.

16. Par contre, on peut porter à l'actif de la première Décennie les réalisations suivantes: on a reconnu qu'il était urgent d'aider les pays en voie de développement pour relever leur système économique et social et que ce devoir incombait à la communauté mondiale; on a pu enregistrer un accroissement considérable de l'aide bilatérale et multilatérale et des prêts à long terme; les pays en voie de développement ont eux-mêmes fournis un effort considérable pour leur propre développement; on a pu noter également une croissance importante des divers organismes, banques et fonds d'aide multilatérale s'intéressant au développement économique des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, telles que l'Association internationale de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les banques régionales de développement, etc.; depuis 1960, 25 nouveaux pays indépendants sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies et ont reçu, avec 50 autres pays en voie de développement, une assistance bilatérale ou multilatérale; des pays en voie de développement ont participé à l'accroissement considérable du commerce international pendant les années 1960; on a admis la nécessité de stabiliser le prix de certains produits primaires; les pays industrialisés sont maintenant prêts à envisager de faciliter à ces produits l'accès de leurs marchés et ont pris des mesures en vue d'abattre les barrières tarifaires; la communauté internationale a reconnu de plus en plus l'importance des valeurs et des droits humains, sociaux, économiques, politiques et juridiques, et les Nations Unies ont été saisies de l'étude de nouvelles mesures contribuant à garantir ces droits à tous les hommes; enfin, la Décennie a appris aux organismes internationaux et à la communauté internationale à travailler ensemble en vue d'accélérer le développement économique et social.

17. La délégation canadienne est d'avis que ces échecs et ces réalisations peuvent et doivent servir à l'élaboration du plan de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il faudrait, tout d'abord, que ce plan soit pratique, constructif, dynamique et audacieux; il faudrait, d'autre part, qu'il établisse des objectifs à long terme, mais réalistes. Les problèmes ne pourront être résolus en une seule décennie, et leur solution exigera la mobilisation de ressources humaines et matérielles considérables; il faudra donc définir clairement les priorités, et les

objectifs devront être suffisamment élevés pour que les efforts déployés en vue de les atteindre aient un effet significatif, mais ils devront être assez réalistes pour que l'on puisse raisonnablement espérer les atteindre. Sinon, le plan de la Décennie risque d'être une source de déceptions, de conflits et d'amertume. Le plan devra délimiter des secteurs prioritaires de développement par pays, par région et selon les programmes plus universels conçus dans le cadre des Nations Unies. Les résultats de l'étude entreprise par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) pourront être, à cet égard, fort utiles en ce qui concerne l'évaluation des effets de l'aide étrangère sur les pays en voie de développement depuis 20 ans, et la répartition future des ressources. Le plan de la Décennie devra être considéré comme un moyen d'encourager les pays en voie de développement à développer leur économie et à mobiliser leurs ressources intérieures à cette fin, et comme un moyen d'inciter les pays évolués à seconder leurs efforts, notamment en affectant 1 p. 100 de leur produit national brut aux programmes d'assistance. Le plan doit prévoir la participation de la BIRD et du Fonds monétaire international (FMI) à la planification et à la mise en œuvre des programmes de développement. Il doit également tenir compte des différences entre les systèmes économiques, des intérêts régionaux, des divers niveaux de développement, des susceptibilités religieuses et sociales et, bien entendu, des intérêts nationaux des Etats Membres. On doit prévoir des techniques efficaces permettant l'évaluation continue des réalisations, afin de pouvoir éventuellement reviser les priorités. Le plan doit mettre l'accent sur une coordination efficace des travaux entrepris par l'ONU et les institutions spécialisées, tels que l'Etude sur l'économie mondiale, le Rapport sur la situation sociale dans le monde, etc. Il faut se fonder sur des projections valables et dignes de foi et utiliser, pour l'élaboration des plans et des programmes, des données statistiques normalisées ou comparables, couvrant l'ensemble des phénomènes sociaux et économiques. Le plan de la deuxième Décennie doit prévoir une coordination efficace des programmes et des ressources des organismes des Nations Unies, afin d'éviter les gaspillages et les doubles emplois.

18. Les Nations Unies devront être également dotées des outils administratifs leur permettant de s'acquitter au mieux de leurs tâches toujours plus lourdes. L'étude sur la capacité dont le PNUD a chargé sir Robert Jackson sera à cet égard fort utile. On devra envisager de renforcer le rôle du Secrétaire général en ce qui concerne la planification, la mise en vigueur, l'administration, l'analyse et l'évaluation des programmes. Il faudra tenter d'inclure des mesures en vue de la coordination, au niveau national, des modalités selon lesquelles les gouvernements planifient, financent et mettent en œuvre les programmes. Le plan devra prévoir la mobilisation permanente des forces des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des individus, en vue de la réalisation des programmes de la Décennie.

19. Enfin, l'élaboration du plan et sa mise en œuvre devront tenir compte des besoins des pays en voie de développement et, pour cela, le plan devra être établi à partir de discussions franches et constructives entre

ces pays, les pays évolués et les organismes des Nations Unies.

20. M. AVILES (Equateur) déclare qu'il est nécessaire de faire le bilan de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, qui est sur le point de se terminer, afin de tirer de l'expérience d'utiles leçons pour l'avenir. Lors de la proclamation de la première Décennie, on se proposait, par des efforts concertés, d'élever le niveau de vie de tous les peuples et de réduire l'écart considérable qui sépare les pays les moins développés des pays hautement industrialisés. A cet effet, les pays en voie de développement devaient, entre autres objectifs, atteindre un taux minimum de croissance annuel de 5 p. 100 et les pays développés devaient, notamment, transférer chaque année aux pays en voie de développement des ressources représentant 1 p. 100 de leur produit national brut. On sait que ces deux objectifs n'ont pas été atteints et que le problème du développement subsiste.

21. La délégation équatorienne, qui ne sous-estime pas les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales pour définir clairement les buts et objectifs déterminés que la communauté internationale doit atteindre, dans un effort commun en vue d'accélérer le développement économique et social des pays en voie de développement, tient cependant à souligner l'importance qu'elle attache à la participation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de ses organes subsidiaires à cette tâche. Il est certain, en effet, que l'une des causes du sous-développement réside dans l'orientation actuelle du commerce mondial, qui permet l'exploitation des moins favorisés. Il importera donc de changer cette situation. Tant qu'on n'aura pas mis fin, dans ce domaine, au protectionnisme et à la discrimination et que l'on n'aura pas établi un régime général et non réciproque de préférences en faveur des pays en voie de développement, aucun progrès ne sera possible. En effet, l'assistance — qui est une réparation et non un acte de charité — est, à elle seule, insuffisante.

22. L'expression la plus élevée et la plus concrète de la volonté internationale de combattre le sous-développement a été, au cours de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, la création de la CNUCED, qui a déployé des efforts soutenus en faveur d'une croissance dynamique, diversifiée et autonome de l'économie des pays en voie de développement. Il n'est donc pas question, malgré les critiques formulées, de mettre en cause son utilité. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aura également une tâche importante à jouer dans la deuxième Décennie, car une industrialisation bien orientée contribuera à améliorer le niveau de vie des populations défavorisées. Les commissions économiques régionales, l'UNESCO, la FAO, la BIRD et le FMI, devront également participer aux travaux de la deuxième Décennie. Le développement n'est pas une fin en soi, mais un moyen de favoriser l'épanouissement intégral de l'homme, dépositaire de valeurs éternelles. Il sera peut-être nécessaire d'instituer un organe chargé de coordonner les activités de ces différents organismes et placé sous l'autorité directe de l'Assemblée générale, au sein

duquel seraient représentés des pays qui ne sont membres ni du Conseil économique et social ni du Conseil du commerce et du développement.

23. Il est indispensable de définir une stratégie globale du développement et celle-ci devra consister essentiellement en mesures cohérentes et convergentes que devront appliquer les pays en voie de développement et les pays développés à des fins dûment définies. Ces mesures ont déjà été étudiées au sein de plusieurs instances internationales. Parmi elles, la délégation équatorienne attache une importance particulière à l'expansion et à la diversification des exportations des pays en voie de développement, ce qui implique que ces pays améliorent leur productivité agricole et diversifient leurs productions afin de ne plus dépendre de quelques produits ou même d'un seul, et que les pays développés suppriment, sans exiger de réciprocité, toutes les barrières douanières, fiscales ou commerciales élevées à l'encontre des exportations des pays en voie de développement. Tout aussi nécessaires sont l'augmentation et la diversification de la production industrielle des pays en voie de développement, en vue aussi bien de l'exportation que du remplacement de certaines importations. A cette fin, il faudrait que les pays en voie de développement instituent des stimulants internes et disposent de vastes débouchés. Il conviendrait, en outre, d'instituer une coopération financière internationale suffisante et appropriée, prévoyant des taux d'intérêt peu élevés, et adaptée à la situation de chaque pays. A cet égard, il convient de mettre l'accent sur le financement supplémentaire et compensatoire, ainsi que sur la révision des droits de tirage. Il importe aussi de fixer sans tarder la date à laquelle les pays développés qui ne l'ont pas encore fait transféreront 1 p. 100 de leur produit national brut aux pays en voie de développement et de prévoir l'utilisation des excédents alimentaires qui existent dans certains pays en voie de développement par d'autres pays déficitaires de la même catégorie. Les structures anachroniques qui existent dans les pays en voie de développement et qui empêchent ceux-ci d'utiliser convenablement leurs ressources devraient être modifiées. Certains types de production devraient être transférés des pays développés aux pays en voie de développement, de même que, d'une manière générale, la technologie et les connaissances scientifiques. Enfin, il faudrait intensifier la lutte contre l'ignorance, la pauvreté, la faim et la maladie.

24. Ces éléments ne sont pas nouveaux, mais il serait souhaitable que les principes et les objectifs formulés par la CNUCED soient énoncés dans une charte de développement, où seraient précisés les engagements des pays développés, des pays en voie de développement et des organismes internationaux. Le succès de la future Décennie dépend évidemment de la volonté politique des Etats. A cet égard, les déclarations faites par le représentant des Pays-Bas (1215<sup>ème</sup> séance) et par le représentant du Danemark (1212<sup>ème</sup> séance) sont encourageantes. Quant aux pays en voie de développement, ils sont résolus, y compris l'Equateur, à poursuivre leur effort de développement, afin de permettre à tous les êtres humains d'exercer leur droit au bien-être et à la culture.

25. M. AL-ATTAR (Yémen) dit que sa délégation répond affirmativement à la question de savoir s'il

est raisonnable de lancer une stratégie globale pour un ensemble de pays, avec tout ce que cela comporte de travaux et d'activités de coordination. Certes, les résultats assez décevants de la première Décennie des Nations Unies pour le développement suscitent un certain scepticisme à l'égard de la deuxième Décennie, mais l'ensemble des besoins humains, les immenses problèmes que pose leur satisfaction et les exigences contemporaines d'une économie moderne requièrent l'élaboration et, partant, la réalisation d'une stratégie globale. Toutefois, il ne faudrait pas se contenter de déclarations d'intention.

26. Si l'idée d'une planification — impérative ou indicative — de l'économie s'est imposée au cours des années, pourquoi ne pas tenter de réaliser, à l'échelle internationale, un plan indicatif? Selon la délégation yéménite, les buts fondamentaux d'une stratégie globale sont: la réalisation de la solidarité humaine; un effort interne de chaque pays en vue d'éliminer des obstacles au développement économique et social; la mobilisation du surplus économique et son utilisation planifiée; la sauvegarde des intérêts des pays en voie de développement; l'intégration de l'économie mondiale sur une base plus saine et le développement des investissements d'infrastructure et sociaux. Il s'agit là, plus ou moins, des objectifs mêmes que la Charte et les résolutions de l'ONU et de ses institutions spécialisées ont pris comme principes fondamentaux, mais qui, en pratique, restent, pour la plupart, lettre morte.

27. Dans le domaine de la solidarité internationale, on constate une diminution de l'aide fournie par les pays nantis, et la prédominance de l'aide liée a été telle que la proportion de ressources financières disponibles sous une forme non liée reste extrêmement minime. Par contre, on constate un certain effort interne qui se traduit, çà et là, par des taux de croissance satisfaisants. La mobilisation du surplus économique a été réalisée dans certains pays, mais dans d'autres subsistent encore des gaspillages, sous forme d'investissements de prestige et autres maladies des grandeurs. Quant au chapitre de la sauvegarde des intérêts des pays en voie de développement et de l'intégration commerciale, on peut dire, sans risquer de se tromper, qu'on est encore loin d'une collaboration sincère et efficace entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Enfin, on accorde encore trop peu d'importance à la formation des techniciens, dont les pays en voie de développement ont le plus grand besoin.

28. Les mesures les plus importantes que nécessite la stratégie globale sont celles qui consistent en la coordination des intérêts légitimes, et parfois contradictoires, des divers pays. Il s'agirait d'appliquer un ensemble de mesures convergentes qui permettraient d'éviter cette sorte de contradiction entre les intérêts nationaux immédiats et les intérêts internationaux à long terme. Par ailleurs, il y a des mesures d'ordre technique à prendre: subdivision des objectifs généraux en objectifs sectoriels et régionaux, choix technologiques, priorités, etc.

29. En ce qui concerne les conditions spécifiques, il serait erroné, voire dangereux, de se contenter d'énoncer des idées générales, des critères globaux, des ordres de grandeur d'autant plus vagues que les

sources d'information sont souvent aléatoires. A cet effet, il s'avère nécessaire que l'ONU constitue une commission spécialisée pour élaborer et contrôler les données chiffrées, car certaines des données statistiques de l'Organisation concernant les pays en voie de développement ne correspondent parfois qu'à une réalité toute relative. Ensuite, il faudrait s'attacher à l'analyse de la politique extérieure des pays. En effet, il ne peut y avoir de stratégie de développement pour un pays où sévit la guerre. Il importe donc que l'ONU étudie ce grand obstacle au développement économique.

30. La délégation yéménite croit à la nécessité de la coopération entre pays. Cependant, les techniciens participant à cette œuvre devraient avoir un esprit missionnaire et participer activement à la formation sur place, préalable de tout développement. En outre, on peut déplorer que, comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères du Yémen à l'Assemblée générale (voir 1706<sup>ème</sup> séance plénière, par. 59), le labyrinthe des institutions de l'ONU soit tel qu'il est difficile d'être bien renseigné sur son mécanisme. Ainsi, certains petits pays en voie de développement ne peuvent bénéficier qu'occasionnellement de leur aide.

31. M. UUSIVIRTA (Finlande) rappelle que la première Décennie des Nations Unies pour le développement a été la première tentative faite par l'Organisation en vue d'élaborer des objectifs quantitatifs mondiaux pour le développement économique. La complexité des problèmes et des tâches liés aux travaux préparatoires de la deuxième Décennie a clairement été démontrée dans les rapports établis par les divers organes de l'ONU.

32. Comme le Secrétaire général de la CNUCED, la délégation finlandaise estime que la différence la plus marquante entre la première et la deuxième Décennie doit être un changement d'attitude. Il faut reconnaître que le développement exige la coopération volontaire des nations développées et en voie de développement. Mais, pour mobiliser les volontés politiques nécessaires, il faut tout d'abord se mettre d'accord sur une stratégie commune acceptée par les deux parties. L'acceptation de cette stratégie globale doit reposer sur un sentiment de responsabilité collective et de compréhension à l'égard des problèmes et des mesures conjointes appelées à les résoudre.

33. Pour ce qui est des pays industrialisés, cette responsabilité semblerait impliquer qu'ils doivent faire face plus résolument aux besoins quantitatifs des pays en voie de développement et mieux tenir compte des priorités établies par ces derniers. Pour les pays en voie de développement, il s'agit tout d'abord d'évaluer leurs propres besoins.

34. C'est l'Organisation des Nations Unies qui est la mieux outillée pour élaborer la stratégie globale. L'Organisation a été renforcée d'année en année, mais ce renforcement semble être le résultat d'une croissance organique plutôt qu'une expansion soigneusement et méthodiquement préparée. Les mécanismes institutionnels n'ont pas encore été utilisés pleinement et, dans de nombreux cas, on n'a pas fait appel à toutes les ressources et les possibilités existantes. A cet égard, il faut se féliciter, par exemple, de l'étude sur la capacité entreprise par sir Robert Jackson sous l'égide du Conseil d'administration du

PNUD. Un autre fait satisfaisant est la décision de la BIRD de créer la Commission Pearson, commission internationale chargée d'examiner les problèmes rencontrés au cours des 20 dernières années dans le domaine de l'assistance internationale au développement. La délégation finlandaise partage l'opinion selon laquelle il faudrait créer un mécanisme intergouvernemental chargé de formuler la stratégie du développement et elle espère qu'une solution appropriée interviendra à ce sujet au sein de la Commission.

35. Les plans de développement adoptés dans le cadre de la stratégie envisagée nécessiteront une forme de surveillance et il faudra continuellement évaluer leur efficacité. On a mentionné, à juste titre, la possibilité de décentraliser cette tâche de contrôle. D'autre part, il est possible que le recours aux commissions économiques régionales permette d'éviter l'établissement de plans de développement trop simplistes et d'attirer l'attention sur la diversité des conditions dans les différentes régions ou pays, ce qui pourrait contribuer à renforcer l'efficacité de l'aide fournie.

36. Le représentant de la Finlande tient à souligner une fois encore l'étroite interdépendance du développement économique et du développement social que l'Assemblée générale a reconnue dans sa résolution 2293 (XXII) sur la situation sociale dans le monde. Le Conseil économique et social, lui aussi, dans sa résolution 1139 (XLI), a souligné la nécessité de reconnaître l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux et la nécessité fondamentale d'un développement économique et d'un développement social qui aillent de pair. La délégation finlandaise regrette qu'il ne soit pas fait état de ces deux résolutions dans le chapitre III du rapport du Conseil économique et social (A/7203).

37. Pour terminer, M. Uusivirta insiste pour que l'ONU, qui dispose des moyens voulus, s'efforce de faire comprendre la nécessité de la coopération internationale pour le développement à un public aussi large que possible.

38. M. BAKOTO (Cameroun) dit que sa délégation aborde l'examen du point de l'ordre du jour dans un climat où la déception et l'incertitude, nées de l'échec de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, le disputent à l'espoir que nourrissent quelques acquis et un optimisme à long terme. Lorsqu'on parle de déception et d'échec, on a présent à l'esprit le fait que les objectifs visés ne seront pas atteints: le taux de croissance des pays en voie de développement reste inférieur à 5 p. 100; la conjoncture internationale ne se prête pas à un transfert massif des ressources et des techniques; en indiquant les objectifs que les pays en voie de développement devaient atteindre au cours de la présente Décennie, on n'a pas tenu suffisamment compte de la diversité des situations. Ce sont là autant de facteurs qui expliquent l'échec de la première Décennie, confirmé par la deuxième session de la CNUCED. Certes, on peut dire que la lourdeur même du mécanisme de la CNUCED n'était pas de nature à favoriser les négociations; mais l'échec enregistré provient surtout de l'absence de volonté politique: on ne peut à la fois faire des déclarations sur la nécessité d'enrayer le sous-développement et s'abstenir d'appliquer

les recommandations qui vont précisément dans ce sens. Bien entendu, tous les problèmes de développement sont complexes et il n'y a, pour aucun d'entre eux, de solution miracle. Cependant, la raison permet d'affirmer que, s'il y avait une volonté politique, un début de solution pourrait s'amorcer.

39. Devant un tableau aussi sombre, on peut cependant penser que la deuxième Décennie sera décisive, car la première Décennie a permis à la communauté internationale de cerner plus clairement certains problèmes. Celle-ci a notamment pris conscience de sa responsabilité collective devant le phénomène du sous-développement et établi un cadre propice à une action internationale concertée. Enfin, la présente Décennie a permis à quelques pays de connaître un taux de croissance appréciable et de réaliser un certain nombre d'objectifs, notamment dans le domaine de l'infrastructure.

40. En ce qui concerne la phase préparatoire de la deuxième Décennie, il est superflu d'insister sur la coordination et l'harmonisation qui devront être de rigueur si l'on veut définir une stratégie internationale du développement dans laquelle s'intégreraient les plans nationaux et régionaux. La délégation camerounaise apprécie, à cet égard, la méthode suivie jusqu'ici et la façon dont le Secrétaire général a entamé les études préliminaires; les leçons tirées de l'expérience passée lui permettent de croire que l'ONU, les gouvernements et les experts continueront à prendre part à l'élaboration des lignes d'action.

41. En plus de certains facteurs bien connus qui conditionnent le développement, il importe que la nouvelle stratégie mette l'accent sur l'intégration régionale et, surtout, qu'elle contienne des directives tenant compte des situations spécifiques des pays concernés. Il devrait s'agir d'un plan comportant pour chaque pays ou groupe de pays les objectifs à atteindre, l'apport international, les efforts internes à fournir et la durée de réalisation des objectifs. C'est dire qu'à la phase préparatoire devrait succéder une phase d'exécution et de contrôle, prévoyant des réunions périodiques ayant pour but d'examiner le degré d'exécution des plans et préconiser éventuellement des rajustements. Mais tout cela restera lettre morte si on se contente de définir les objectifs et les politiques sans les assortir d'engagements. Aussi la délégation camerounaise est-elle convaincue que la Commission devra se pencher sur la nature du document à établir. Comme la délégation des Pays-Bas, la délégation camerounaise estime qu'il doit s'agir d'une charte négociée, signée et ratifiée par les Etats.

42. M. KAMBA (République-Unie de Tanzanie) rappelle que les objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont pas été atteints. Cet échec s'est accompagné d'un sentiment de frustration qui menace de paralyser le mécanisme de la coopération internationale. Les intérêts égoïstes tendent à repaître. L'échec tient à de nombreuses causes, notamment à l'imprécision des projections, à un programme d'action mal défini, à la dégradation des termes de l'échange, dont les pays en voie de développement ont été victimes; à la collaboration réticente, sinon parfois inexistante, de nombreux pays développés; et, enfin, à l'utilisation de ressources financières à des fins improductives.

43. Il faut tirer les leçons de cet échec et préparer de façon plus rationnelle et systématique la stratégie de la deuxième Décennie. Le programme de travail doit être défini de façon claire et réaliste; il faut éviter les doubles emplois et les refus de responsabilité. Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales dans sa déclaration à la 1180<sup>ème</sup> séance, la stratégie de la prochaine Décennie doit tenir compte de tous les déterminants du développement: éducation, emploi, santé, formation technique et professionnelle, alimentation et formation de capital<sup>1/</sup>. Cette stratégie doit viser à mener les pays en voie de développement au stade où ils pourront compter sur eux-mêmes, grâce à un effort accru, portant notamment sur la mobilisation des ressources intérieures, l'augmentation de la productivité agricole et la coopération régionale. Ces efforts devront être complétés par des mesures appropriées des pays développés et des organismes internationaux. Dans le domaine du commerce mondial, les termes de l'échange se sont dégradés, causant des pertes considérables de recettes d'exportation aux pays en voie de développement. Les pays développés doivent donc accomplir un effort encore plus grand d'assistance pour le développement. Ils en ont financièrement les moyens. La stratégie du développement devrait s'accompagner d'une réduction du niveau de l'aide liée et faire une place à l'aide non associée à des projets déterminés, ce qui permettrait aux pays en voie de développement d'utiliser plus complètement leurs possibilités d'exportation. La CNUCED a un rôle très important à jouer dans la préparation et l'exécution de la stratégie globale du développement puisque l'adoption de mesures spécifiques en faveur du commerce et du développement sera un élément essentiel de la deuxième Décennie. Cette organisation devra donc participer activement à l'élaboration de diverses parties de la stratégie globale. Pour sa part, la République-Unie de Tanzanie est convaincue que la prochaine Décennie peut réussir, à condition toutefois que s'affirment une volonté politique nouvelle et la résolution d'aboutir.

44. M. BRADLEY (Argentine) regrette que chaque session de travail donne lieu à des constats d'échec. Cependant, il faut ne pas voir seulement les côtés négatifs. La première Décennie des Nations Unies pour le développement a enregistré des résultats positifs. Vingt-cinq pays ont atteint un taux de croissance de 5 p. 100. S'il est vrai que peu de pays ont réalisé l'objectif d'assistance de 1 p. 100, la tâche accomplie est plus importante qu'il ne paraît à première vue. Le commerce n'a pas connu l'évolution espérée, mais peu de pays en voie de développement sont plus pauvres aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Une série d'institutions internationales ont été créées, qui n'existaient pas lorsque la première Décennie a commencé. Aujourd'hui, on peut se baser à la fois sur l'expérience passée et sur les structures nouvellement créées pour assurer le succès de la deuxième Décennie. La tâche à accomplir comporte trois étapes. En premier lieu, il s'agit de préparer et de planifier la stratégie du développement; si l'on ne s'enlise pas dans des affrontements futiles, si l'on désire progresser au sein d'une organisation qui soit véritablement celle de tous, on doit pouvoir atteindre des ré-

sultats positifs. En second lieu, il s'agit de passer à l'exécution et d'atteindre l'objectif fixé; pour cela, il faudra faire appel au concours de chacune des institutions du système des Nations Unies, sur la base d'une évaluation judicieuse effectuée par chaque organisme dans le domaine de sa compétence. Enfin, la stratégie du développement ne porte pas uniquement sur le progrès économique, mais vise également d'autres aspects qui lui sont étroitement liés; là encore, toutes les institutions ont un rôle à jouer. La coordination est donc indispensable et devra être assurée non seulement au cours de l'étape préparatoire mais pendant toute la durée de la Décennie. Il reste à espérer que chacun fera preuve de la bonne volonté nécessaire pour assurer le succès de l'œuvre entreprise.

45. M. PINHEIRO (Brésil) désire insister sur la responsabilité de l'ONU et des institutions spécialisées en matière de promotion de la coopération internationale pour le développement, et sur la responsabilité des nations industrialisées face à la situation économique mondiale actuelle, laquelle ne permet pas aux pays en voie de développement d'accélérer leur taux de croissance par leurs propres moyens.

46. La compilation établie par le Secrétaire général sur les principes, directives et lignes d'action dans le domaine du développement (E/4496) rappelle un grand nombre de résolutions qui ont insisté sur les droits et les devoirs des peuples dans le domaine du développement et M. Pinheiro cite en particulier les passages pertinents des résolutions 1515 (XV) et 1710 (XVI) de l'Assemblée générale. D'autre part, il ressort de l'Etude sur l'économie mondiale, 1967<sup>2/</sup> que la communauté mondiale est devenue plus consciente des disparités existant entre pays ou à l'intérieur d'un même pays, que les pays en voie de développement restent désavantagés dans leurs efforts en vue d'assurer le progrès économique, et que la moitié des 25 pays en voie de développement qui avaient atteint un taux de croissance de 5 p. 100 ont vu ce taux diminuer au cours de la première Décennie des Nations Unies pour le développement. D'autre part, les effets secondaires de la politique des pays avancés jouent un rôle plus important que des actions délibérées ou des mesures visant à influencer le développement dans les pays en voie de développement. A côté de l'aide, le commerce continue de jouer un rôle essentiel parmi les forces extérieures qui agissent sur l'évolution économique des pays en voie de développement, et sur lesquelles ces pays n'ont en général aucune influence. Toutes ces considérations font apparaître l'importance du rôle de la CNUCED dans l'élaboration de la stratégie de la deuxième Décennie.

47. Or, que constate-t-on maintenant? Le lourd mécanisme des Nations Unies s'ébranle et commence à produire une masse de documents en prévision de la prochaine Décennie. Cependant, on constate de la part des pays développés un refus d'examiner sérieusement les conditions qui règnent dans le monde et d'accepter les décisions radicales nécessaires pour les réformer. Quelques concessions sont faites, non sans maintes réserves, mais il n'y a pas d'engagement ferme ni de délai précis d'application. On laisse

<sup>1/</sup> Voir document A/C.2/L.1002.

<sup>2/</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.C.3.

de côté les grands problèmes pour étudier des questions de compétence. On critique le système des groupes, qui rendait le dialogue difficile, sans reconnaître que c'est la pauvreté elle-même et l'influence des grandes puissances tout au long de l'histoire qui ont créé la présente division du monde en groupes. Or les conditions actuelles ne peuvent être changées par les pays en voie de développement eux-mêmes; seules, la coopération et la compréhension réciproques peuvent modifier ces tendances. Certes, beaucoup a déjà été fait par les pays développés soit directement, soit par le truchement des organisations internationales; certes, la solidarité internationale a été renforcée et l'on a pris conscience des besoins mondiaux. Mais pas un seul pays en voie de développement n'a réussi à franchir le seuil à partir duquel on peut parler de développement autonome; au contraire, la situation a tendu à empirer au cours de la première Décennie et les changements d'attitude nécessaires se sont heurtés à une résistance marquée. Tout ce qui a été fait jusqu'ici est insuffisant.

48. Il n'est pas question de rendre les pays industrialisés responsables du développement des pays peu développés, mais ils doivent créer dans le monde économique des conditions qui permettront à ces derniers de voir leurs efforts couronnés de succès. Or, pour l'instant, ceux-ci sont dans l'impossibilité d'accumuler une épargne intérieure qui permette d'assurer la formation de capital à investir; leurs exportations ne suffisant pas à couvrir le paiement d'importations accrues, ils doivent emprunter à des conditions très onéreuses et voient ainsi s'alourdir la charge du service de la dette; enfin, ils ne sont pas en mesure d'accroître la productivité de leur population, car ils n'en ont pas les moyens, et même s'ils le pouvaient, ils se heurtent à des marchés fermés, à la concurrence des produits synthétiques et à des productions subventionnées dans les pays développés. En bref, si le système actuel de la division internationale du travail se maintient, tous les écarts existants continueront de s'accroître.

49. Le monde doit être averti sans ménagement de cette situation injuste et intolérable. Coopération et compréhension sont nécessaires. La construction qui reste à entreprendre doit reposer sur les principes contenus dans les résolutions de la CNUCED. La délégation brésilienne a applaudi la déclaration du représentant des Pays-Bas, lorsqu'il a parlé d'une reconnaissance des droits et des devoirs économiques

qui devrait servir de préalable au plan d'une stratégie du développement (voir 1215<sup>ème</sup> séance, par. 25). Il s'agit de transformer la volonté politique déficiente en une politique résolue. Les principes proposés par les pays en voie de développement à la CNUCED constituent des objectifs minimums qu'il faut reconnaître et appliquer. Des changements radicaux sont nécessaires et le tiers monde ne peut pas attendre. S'il n'est pas possible d'obtenir devant la Deuxième Commission ce qui n'a pu être obtenu au cours des deux sessions de la CNUCED, du moins faut-il que s'affirment des tendances constructives orientées vers l'engagement et l'action.

50. M. FREITAS (Portugal) rappelle l'intérêt que sa délégation porte à la coopération internationale dans la poursuite des objectifs du développement. Au seuil de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il convient de tirer de la première Décennie des conclusions constructives. On a constaté, notamment, un ralentissement du rythme de croissance de certains pays en voie de développement et l'évolution peu satisfaisante de l'aide financière et du commerce. Dans le domaine du financement extérieur, le climat actuel n'est pas extrêmement favorable au lancement d'une initiative internationale d'envergure comme la deuxième Décennie. Quant à l'élaboration d'une stratégie globale, elle apparaît extrêmement difficile, surtout si on entend la coordonner avec des plans nationaux. Pour ce qui est des ressources disponibles, quelques améliorations sont possibles et la déclaration récente du Président de la BIRD constitue un bon exemple de l'orientation souhaitable de la politique d'aide financière. La considération des aspects humains doit faire l'objet d'efforts accrus et coordonnés; à cet égard, le plan portugais de développement pour la période 1968-1973 donne une priorité accrue à l'éducation et à la formation des cadres. Enfin, les progrès sont très lents dans le domaine du commerce international. Toutes ces difficultés constituent un défi à la capacité de réalisation des Nations Unies et aussi une occasion magnifique pour l'Organisation de perfectionner ses méthodes de travail et de renforcer ses moyens d'action.

51. M. ASANTE (Ghana) se réserve de reprendre la parole lorsque sera présenté un projet de résolution sur la deuxième Décennie.

*La séance est levée à 18 h 35.*